

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Nadeau

<https://www.cadre21.org/membres/a9592123a9f720da8930bad0>

Date d'obtention : 2020-10-07 18:33:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement avoir une attitude rassurante envers la victime et ou celle qui dénonce. Ensuite, administrer la grille d'évaluation à chacune des personnes impliquées afin de nous aider à guider nos interventions. Confisquer les téléphones pour qui nous avons un doute raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir des photos à caractère pornographique. Pour l'instigateur, s'il s'agit d'un geste impulsif, administrer la grille et confisquer le téléphone. S'il s'agit d'un geste malveillant, selon notre évaluation, l'informer de la situation et confisquer son cellulaire. Par la suite, référer la situation aux policiers école.

Ce que j'apprécie c'est qu'on a pas à porter de jugement s'il y a matière à poursuivre ou non. Cette responsabilité appartient aux policiers. Dès qu'il y a doute raisonnable on réfère nos situations aux policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'on doit avoir un code de vie à l'école pour sensibiliser nos jeunes sur le partage de photo à caractère non sexuelle car si ce n'est pas de la pornographie juvénile, les policiers ne feront pas d'interventions. Nous n'avons pas à administrer la grille et le protocole Sexto pour des situations qui se passent hors de l'école. De plus, la personne qui envoie la photo commet un geste illégal et doit faire la rencontre de sensibilisation avec le policier. On doit toujours s'assurer de l'arrêt de la propagation de la photo le plus rapidement possible. Ne jamais prendre connaissance du contenu du téléphone, ne pas regarder les photos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, plusieurs étapes sont délicates. La première prendre les confidences des victimes, qui se sentent souvent honteuses. Ensuite, leur annoncer qu'on va devoir référer vers les policiers et la plus délicate, ou plutôt la plus difficile, celle d'obtenir la collaboration pour qu'ils donnent leur cellulaire.